

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.3/33/L.11  
16 octobre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Trente-troisième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 81 b) de l'ordre du jour

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de  
toutes les formes de discrimination raciale

Equateur, Uruguay : amendement au projet de résolution A/C.3/33/L.10

1. Ajouter un nouveau paragraphe 5 :

"Adresse un appel aux Etats qui sont parties à la Convention pour qu'ils étudient la possibilité de faire la déclaration prévue à l'article 14 de la Convention".

2. Renommer en conséquence le dernier paragraphe.
-